

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **1^{er} décembre 2008** à **19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Nicole CARLE,	conseillère;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

08,349 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

08,350 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « affaires nouvelles »

21.1 Service de prévention des incendies – Remplacement de Stéphan Jodoin pendant son congé maladie.

08-249 RÉSOLUTION NO 08-249 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

08,351 SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA) – Présentation de Mme Dominique Roux

Madame Dominique Roux présente aux membres du conseil les services qui peuvent être offerts par la SPPA aux municipalités.

08,352 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

08,352.1 SESSION ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2008

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 3 novembre 2008.

**08-250 RÉSOLUTION NO 08-250
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2008**

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 octobre 2008 tel que présenté.

08,352.2 SESSION SPÉCIALE DU 17 NOVEMBRE 2008

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 17 novembre 2008.

**08-251 RÉSOLUTION NO 08-251
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 17 NOVEMBRE 2008**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 17 novembre 2008 tel que présenté.

08,352.3 SESSION SPÉCIALE DU 24 NOVEMBRE 2008

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 24 novembre 2008.

**08-252 RÉSOLUTION NO 08-252
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 24 NOVEMBRE 2008**

Sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 24 novembre 2008 tel que présenté.

**08,352.4 MODIFICATION AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008**

Selon les membres du conseil, la modification demandée n'a jamais été dite tel quel. Les membres du conseil tiennent à préciser que M. Francoeur doit s'interroger sur l'implication de sa demande car il doit s'assurer qu'il a physiquement les installations qu'il prétend avoir.

08,353 PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux citoyens sont présents dans la salle. Ils posent des questions concernant la Société de protection des animaux d'Arthabaska et sur la construction de la tour de télécommunication sur la rue Gibson.

08,354 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Christiane Lampron a assisté à la réunion annuelle du Centre récréatif de Kingsey Falls et informe les membres du conseil des tenants et aboutissants de la rencontre.

Christian Tisluck a assisté à la réunion de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles des Sources et informe les membres du conseil des tenants et aboutissants de la rencontre.

08,355 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'infrastructures et celui de l'inspecteur en bâtiment ont été expédiés aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport du service de prévention des incendies est déposée séance tenante. Les autres rapports du mois ont été vus en comité plénier. Aucune question n'est posée.

08,356 COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois ont été vus en comité plénier. Aucune question n'est posée.

08-253 RÉSOLUTION NO 08-253 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-SEPT CENTS (183 498,67 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

08,357 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

08,358 SESSION DU CONSEIL DE JANVIER 2009

08-254 RÉSOLUTION NO 08-254 DATE DE LA SESSION ORDINAIRE DE JANVIER 2009

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le règlement no 05-04 sur la tenue des sessions du conseil prévoit ce qui suit : la session de janvier est reportée au deuxième lundi suivant le huitième jour du mois;
- 2 Selon le règlement no 05-04, la session du conseil de janvier 2009 devrait avoir lieu le 19 janvier;
- 3 Cette date est trop tardive, il y a lieu de tenir la session plus tôt dans le mois;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DATE DE LA SESSION.** La session ordinaire du conseil municipal du mois de janvier aura lieu le lundi 12 janvier 2009 à 19 h 30.
- 2- **INFORMATION.** Afin d'informer la population, la date de la session de janvier sera indiquée dans l'Écho des chutes, édition du mois de janvier.

08,359 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU REPRÉSENTANT À LA MRC D'ARTHABASKA POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2009

**08-255 RÉSOLUTION NO 08-255
NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET
DU DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA MRC D'ARTHABASKA
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2009**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le terme de la fonction de maire suppléant et de délégué substitut à la MRC d'Arthabaska est d'une période d'un an;
- 2 Le 31 décembre 2008, Christian Côté aura occupé le poste de maire suppléant et de délégué substitut à la MRC d'Arthabaska durant 1 an;
- 3 Il y a lieu de nommer un maire suppléant et délégué substitut à la MRC d'Arthabaska pour un autre mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Micheline PINARD-LAMPRON**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MAIRE SUPPLÉANT ET DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA MRC D'ARTHABASKA.** Monsieur Christian Côté est nommé au poste de maire suppléant et de délégué substitués à la MRC d'Arthabaska pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska et à monsieur Christian Côté.

08,360 EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS POUR LA PATINOIRE

**08-256 RÉSOLUTION NO 08-256
ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS
POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL
DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE
SAISON 2008-2009**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil désire maintenir les activités de la patinoire extérieure pendant la saison hivernale, ce qui procure une qualité de vie accrue aux résidents;
- 2 L'entretien de cette patinoire doit être effectué régulièrement tant pour le déneigement que pour l'entretien de la glace;
- 3 Un offre d'emploi a été publié dans l'Écho des chutes;
- 4 Suite à l'examen des curriculum vitae reçus, le directeur général recommande l'embauche de M. Samuel L. Jodoin qui a occupé le poste durant les deux dernières saisons dernière et de M. Jessy Hamel qui a occupé le poste la saison dernière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS.** La municipalité retient les services de M. Samuel L. Jodoin et de M. Jessy Hamel pour l'entretien de la patinoire extérieure et l'entretien intérieur du vestiaire pour la saison 2008-2009. Les étudiants travailleront en alternance un maximum de dix-neuf heures et demi par semaine et assumeront l'arrosage et le déblaiement de la patinoire et la surveillance des patineurs tant à l'intérieur du bâtiment que sur la patinoire. L'arrosage et le déblaiement se feront en dehors des heures d'ouverture et pendant, si nécessaire.
- 2- **RÉMUNÉRATION.** La rémunération des étudiants sera celle en vigueur pour les étudiants autres que sauveteur et animateur au terrain de jeux, au service de la ville au cours de l'exercice 2008 jusqu'au 31 décembre et la nouvelle rémunération au cours de l'exercice 2009, le cas échéant.
- 3- **HORAIRE.** La patinoire sera ouverte aux heures suivantes :

du lundi au jeudi inclusivement :	de 18 h à 21 h;
le vendredi :	de 18 h à 22 h;
le samedi et le dimanche :	de 13 h à 17 h;
	et de 18 h à 21 h.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée à chacun des étudiants.

08,361 FORMATION PG GOVERN – Participation de la trésorière

**08-257 RÉSOLUTION NO 08-257
FORMATIONS PG GOVERN
PARTICIPATION DE LA TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La firme PG Govern offre pour les utilisateurs de PG Mégagest les formations «Fermeture de l'année 2008» et «Facturation annuelle 2009» en ligne par Internet;

2 Il y a lieu que la trésorière suive ces formations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise Nathalie Patenaude, trésorière, à suivre les formations «Fermeture de l'année 2008» et «Facturation annuelle 2009» données par PG Govern. Ces formations sont données en ligne par Internet.
- 2- **DÉPENSE.** La municipalité est autorisée à dépenser la somme de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la trésorière.

08,362 PAVAGE RUES TARDIF ET CARON – Superficie pavée

Ce point est reporté à la session spéciale du 8 décembre 2008.

08,363 CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – Contrat pour les travaux de raccordement

08-258

**RÉSOLUTION NO 08-258
CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
CONTRAT POUR TRAVAUX DE RACCORDEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Ville de Kingsey Falls a autorisé la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable;
- 2 Des travaux d'excavation et d'installation de la canalisation pour le raccordement du réservoir doivent être effectués;
- 3 La firme La Sablière de Warwick Ltée a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer à la firme La Sablière de Warwick Ltée un contrat pour l'excavation et l'installation de la canalisation pour le raccordement du réservoir d'eau potable, le tout tel que décrit dans la soumission du 31 octobre 2008.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTS**

(97 794,90 \$) plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Itée et à Teknika HBA inc.

08,364 CRSBP DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC. – Nomination des représentants de la municipalité

**08-259 RÉSOLUTION NO 08-259
CRSBP CENTRE-DU-QUÉBEC, DE
LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC.
CONFIRMATION DE LA NOMINATION DU RÉPONDANT
ET DE LA COORDONNATRICE À LA CRSBP**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le CRSBP demande annuellement une confirmation du répondant et de la coordonnatrice de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RÉPONDANTE.** Le conseil municipal nomme madame **Christiane Lampron**, conseillère, à titre de répondante de la bibliothèque municipale auprès de la CRSBP.
- 2- **COORDONNATRICE.** Le conseil municipal confirme la nomination de madame **Suzanne Boulet** à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au CRSBP Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

08,365 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Adhésion de la municipalité pour 2009

**08-260 RÉSOLUTION NO 08-260
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS (FQM)
CONTRIBUTION ANNUELLE 2009**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **COTISATION 2009.** La municipalité est autorisée à renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et à acquitter la cotisation demandée.
- 2- **DÉPENSE.** La municipalité est autorisée à dépenser la somme de **MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (1 789,78 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

08,366 TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS – Adhésion et participation financière pour l'année 2009

**08-261 RÉOLUTION NO 08-261
TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS
CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2009**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls participe au financement du transport adapté dans la région;
- 2 Il y a lieu que la ville donne son accord à la contribution demandée pour l'année 2008;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ.** La Ville de Kingsey Falls accepte d'offrir le service de transport adapté sur le territoire de la municipalité et de participer au financement des opérations.
- 2- **DÉPENSE.** La municipalité est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE CINQUANTE-NEUF DOLLARS (5 059,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Rouli-Bus inc.

08,367 RÉVISION DE LA POLITIQUE POUR L'ATTRIBUTION DE CADEAUX, VŒUX ET OFFRANDES LORS D'UN ÉVÉNEMENT SOCIAL

**08-262 RÉSOLUTION NO 08-262
POLITIQUE POUR L'ATTRIBUTION DE
CADEAUX, VŒUX ET OFFRANDES
LORS D'UN ÉVÉNEMENT SOCIAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil municipal a adopté une politique pour souligner certains événements sociaux qui interviennent dans la vie des membres du conseil ou du personnel;
- 2 Suite aux expériences vécues, il y a lieu de modifier certains points à cette politique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution 05-183.
- 2- **POLITIQUE POUR L'ATTRIBUTION DE CADEAUX, VŒUX ET OFFRANDES LORS D'UN ÉVÉNEMENT SOCIAL**

1. NAISSANCE

Naissance de l'enfant d'un employé ou d'un membre du conseil :
Certificat-cadeau (ou chèque) 75,00 \$

2. HOSPITALISATION

Hospitalisation d'un employé ou d'un membre du conseil :
Cadeau ou fleurs 75,00 \$

3. MARIAGE

Mariage d'un employé ou d'un membre du conseil :
Cadeau ou certificat-cadeau 75,00 \$

4. DÉCÈS

Lors d'un décès : fleurs ou don (selon le souhait de la famille si connu)

Employé	} 75,00 \$
Membre du conseil	
Conjoint ou enfant	
Père, mère, frère	
ou sœur	

5. DÉPARTS

Employé	20,00 \$ par année complète de service
Membre du conseil	20,00 \$ par année complète de service

6. AUTRES ÉVÉNEMENTS

Pour toute autre situation, le conseil décidera selon l'événement du montant à octroyer.

08,368 LISTE DES CONTRIBUABLES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La liste des contribuables endettés envers la municipalité est déposée tel que le prévoit l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*.

08,369 AFFAIRES NOUVELLES

08,369.1 SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES – Remplacement de Stéphan Jodoin pendant son congé maladie

Ce point est reporté à une session ultérieure.

08,370 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 50.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier